

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Etaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulines :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Genes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucou :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001511

Rapport n°3.14 - MIPIM 2011 - Régularisation de la participation du Grand Besançon

MIPIM 2011 - Régularisation de la participation du Grand Besançon

Rapporteur : M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu en 2011 : 292 550,00 € (enveloppe globale)
« Stratégie de développement économique »	Montant de l'opération : 33 577,68 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), qui s'est déroulé du 11 au 13 mars 2011 à Cannes.

Comme pour les éditions précédentes, le Grand Besançon a été présent sur un stand commun aux Villes et Agglomérations de la Métropole Rhin-Rhône.

Des actions spécifiques de promotion de la LGV et du futur parc d'activités « Besançon Franche-Comté TGV » ont été organisées à cette occasion : 35 rendez-vous ont eu lieu avec des investisseurs, 6 visites sur site ont eu lieu, 2 offres fermes de bâtiment ont été faites à ce jour pour ce site.

Le coût de cette participation s'élève à 33 577,68 € pour le Grand Besançon, somme à verser à la Communauté d'Agglomération Belfortaine qui a assuré la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Métropole.

I. Participation du Grand Besançon au MIPIM 2011

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil de Communauté a décidé son adhésion à l'association du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône.

Le projet, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau, Neuchâtel ainsi que par l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service de la LGV Rhin-Rhône en 2011 qui devra accroître et favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis-à-vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et doit poursuivre ses efforts pour une meilleure identification et notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin-Rhône : Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau et Dijon, à engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

La participation de la Métropole Rhin-Rhône au Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2010, qui rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, a été jugée largement positive.

C'est à ce titre que le Réseau Métropolitain a décidé de renouveler sa présence au Salon MIPIM à Cannes du 11 au 13 mars 2011, en y louant un espace d'exposition.

II. Pilotage de l'opération par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

La Communauté d'Agglomération Belfortaine a assuré pour l'édition 2011 la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération. Ce pilotage fait l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Dans ce cadre, le Grand Besançon a élaboré des supports de communication.

III. Présentation, commercialisation et promotion du Parc d'Activités Besançon Franche-Comté TGV

Après une présentation sur le SIMI (Salon de l'Immobilier d'activités) à Paris en décembre 2010, le Parc d'Activités Besançon Franche-Comté TGV, qui proposera à terme 90 000 m² de SHON avec une première phase de 56 000 m² de SHON, a été présenté lors du MIPIM 2011.

12 rendez-vous avaient été fixés avant le salon avec d'importants promoteurs-investisseurs de l'immobilier d'entreprise et agissant aussi dans des projets mixtes : habitat, tertiaire, commerces.

35 rendez-vous ont été réalisés lors du salon, ayant permis depuis l'organisation de 6 visites d'investisseurs et de clients privés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

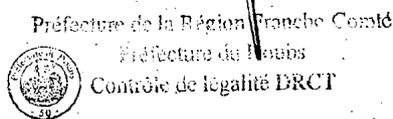
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon au MIPIM 2011 pour un montant de 33 577,68 € à verser à la Communauté d'Agglomération Belfortaine qui a assuré la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président



Reçu le 14 OCT. 2011



**Convention de financement de la participation au MIPIM
(Marché International des Professionnels de l'Immobilier)
du 8 au 11 mars 2011 à Cannes**

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90 019, 68 948 Mulhouse Cedex 9, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie BOCKEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 24 juin 2011,

Et

La Communauté d'Agglomération Belfortaine dont le siège est à Belfort, Place d'Armes, 90 020 Belfort Cedex, représentée par son Président, Monsieur Etienne BUTZBACH, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 7 octobre 2010,

Et

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard dont le siège est à Montbéliard, 8 avenue des Alliés, BP 98407, 25 208 Montbéliard Cedex, représentée par son Président, Monsieur Pierre MOSCOVICI, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'agglomération en date du

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, 25 043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

Exposent ce qui suit :

Préambule

Le Conseil d'Administration de l'Association du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône (RMRR) a décidé de reconduire la présence de la MRR au salon MIPIM 2011, en y organisant un stand. Les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Besançon ont participé à cet événement.

Le projet de la Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, auxquelles se sont joints l'agglomération du Grand-Chalon, la communauté urbaine du Creusot-Monceau, l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant, du 8 au 11 mars 2011, un espace d'exposition de 100 m².

D'un commun accord, les collectivités participantes se répartissent l'organisation administrative et financière de l'opération pour le compte des territoires collectivement présents au MIPIM, selon les modalités définies dans la présente convention.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La gestion technique et financière des prestations communes a été répartie entre les 4 agglomérations et la MRR. Cette dernière a pris en charge 35 706,68 € de dépenses pour le compte de l'ensemble des participants.

La présente convention a pour objet la répartition du financement des frais communs payés par chaque agglomération.

Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement

Chaque collectivité acquitte directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

Chaque collectivité prend par ailleurs en charge les démarches et les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

Les frais communs supportés par les agglomérations participantes font l'objet d'une répartition entre les partenaires.

Liste des dépenses communes effectuées par chaque agglomération :

- Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM), pour le compte de l'agglomération mulhousienne : 3 264,99 €,
- Communauté d'Agglomération Belfortaine : 104 733,72 €,
- Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard : 26 312 €,
- Grand Besançon : 0 €.

Le montant total des dépenses communes s'élève à 134 310,71 €, soit 33 577,68 € par agglomération.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération Belfortaine percevra de la part des trois autres agglomérations les sommes suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : 33 577,68 €,
- Mulhouse Alsace Agglomération : 30 312,69 €,
- Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard : 7 265,68 €.

Article 3 - Nature et justification des dépenses

La Communauté d'Agglomération Belfortaine adressera, à l'issue de la signature de la présente convention, les titres de recettes suivants, sur le compte n° 30001/00189/0000N050001/47 :

- 33 577,68 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- 30 312,69 € à Mulhouse Alsace Agglomération,
- 7 265,68 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière des agglomérations de Montbéliard, Mulhouse et Besançon à la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

Fait à Mulhouse, en 4 exemplaires originaux, le

Le Président de
Mulhouse Alsace Agglomération,

Jean-Marie BOCKEL

Le Président de la
Communauté d'Agglomération Belfortaine,

Etienne BÜTZBACH

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Pierre MOSCOVICI

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET